

Re: Questions et test de procédures ventes / social



De Claire Dupuy <c.dupuy@abf.asso.fr>
À Sophie CIPRI <sophie.cipri@ciso-strategie.com>
Date 13/12/2023 15:55

Merci Sophie,
Je viens de faire le dépôt des pièces au lien proposé en espérant ne rien avoir oublié.
Pour les justifications de dépenses, un peu de verbatim ci-dessous en complément des pièces.

Achats AEROGARE - Privatisation du lieu – 062022 20220608 61321000 Locations salles

Il s'agit de la location d'un lieu en sus des espaces locatifs du congrès pour la réalisation de la soirée du congrès de l'ABF à Metz en juin 2022. Les bénéficiaires sont les participants inscrits à la soirée du programme. La liste des bénéficiaires correspond au fichier congrès-soiree-2022_2 extrait de l'administration du site.

ATALIA - Audit initial QUALIOPI + déplacement – 042022

L'audit d'Atalia a bien commencé en 2022. J'ai déposé l'odj de mars 2022, le visa de réunion ainsi que la certification 2022.

HDF) ENTRE PARENTHESES - Hébergement -

Il s'agit d'un voyage d'étude organisé par le comité Hauts de France de l'ABF en Normandie. Il s'agit du paiement à l'entreprise qui a géré l'organisation du voyage en Normandie en 2022.

L'entreprise Entreprenthèse a payé directement les hôtels et a géré le transport en bus. L'ABF Hauts-de-France n'a eu qu'à payer un seul prestataire (agence de voyage).

La liste des bénéficiaires a été déposée sous le nom 2022_voyage-étude_Normandie_bénéficiaires-entreprenthèses

IBIS STYLES - Hébergement – 062022

Il s'agit de l'hébergement d'une partie des membres organisateurs et intervenants du congrès de Metz de l'ABF en 2022. L'ABF prend en charge l'hébergement des intervenants, des membres de l'équipe, des membres du bureau national voire des membres du COPIL en charge du programme du congrès.

Liste des bénéficiaires déposée.

ROGER ALBERT VOYAGES - Vol G.GONFIER et J.GILLOT - Congrès 062022

ROGER ALBERT VOYAGES - Vol J.COINET et S.DUPORT - Congrès 062022

Ces quatre personnes sont membres du CA 2022-2024 de l'ABF Antilles Guyane.

Leurs frais de voyage et de participation au congrès annuel de l'ABF sont pris en charge par l'association.

AYME - Traiteur 122022

Il s'agit du café d'accueil proposé aux adhérents du comité régional Ile-de-France pour l'AG du groupe de décembre 2022 (j'ai mal renommé le fichier en indiquant 202206).

(AG) NDF Synthia SULLY - Déplacement congrès + visites médiathèques 2022

membre du CA 2022-2024 de l'ABF Antilles Guyane.

Les frais de voyage et de participation au congrès annuel de l'ABF sont pris en charge par l'association.

(PAC) NDF - Céline GILLY - Déplacements + hébergement congrès – 062022

membre du CA 2022-2024 de l'ABF Antilles Guyane.

Les frais de voyage et de participation au congrès annuel de l'ABF sont pris en charge par l'association.

Je pense que la distance et l'éloignement justifient des modalités de prise en charge différentes : via agence de voyage et facture pour les 4 premières et via avance de frais et remboursement par le comité régional pour les secondes.

NDF - Mathilde SERVET - Repas + déplacement congrès IFLA 2022 à Dublin – 092022

<http://www.abf.asso.fr/4/70/245/ABF/commission-international>

Mathilde Servet est membre de la commission internationale de l'ABF. A ce titre, elle représente l'ABF lors des congrès internationaux, par exemple celui de l'IFLA dont l'ABF est membre en 2022.

Ses frais de voyage, hébergement et restauration sont pris en charge par l'association.

Je reste à votre disposition pour la suite.

Cordialement,

Claire Dupuy
 Responsable administrative et financière
 ABF - Association des Bibliothécaires de France
 ABIS -Agence Bibliothèques Information Services
 31 rue Chabrol - 75010 Paris
 T +33 (0)1 55 33 10 32
<http://www.abf.asso.fr>

Le 13 déc. 2023 à 12:24, Sophie CIPRI <sophie.cipri@ciso-strategie.com> a écrit :

Bonjour,

Merci beaucoup, vous pouvez les déposer [ici](#)

Merci

Le 13/12/2023 12:13, Claire Dupuy a écrit :

Bonjour Sophie,

Mes réponses sont presque prêtes.

A quel lien voulez-vous que je procède au dépôt?

Merci!

Claire

Claire Dupuy
 Responsable administrative et financière
 ABF - Association des Bibliothécaires de France
 ABIS -Agence Bibliothèques Information Services
 31 rue Chabrol - 75010 Paris
 T +33 (0)1 55 33 10 32
<http://www.abf.asso.fr>

Le 12 déc. 2023 à 11:25, Sophie CIPRI <sophie.cipri@ciso-strategie.com> a écrit :

Bonjour Claire,

J'ai quelques questions complémentaires concernant les pièces déposées pour les achats.

Pour certaines, il me manque une justification de dépense :

JournalLib	EcritureDate	CompteNum	CompteLib	PieceRef	EcritureLib	Debit	Justification de la dépense
Achats	20220608	61321000	Locations salles	AT0000808	AEROGARE - Privatisation du lieu - 062022	7584	Quel est l'évènement concerné ? Qui étaient les invités ? Avez-vous une liste des participants ?
Achats	20220331	62280000	Honoraires divers	AT0000808	ATALIA - Audit initial QUALIOPI + déplacement - 042022	1440	Pouvez-vous me confirmer que l'audit a commencé en 2022 ?
Achats	20220407	62510000	Voyages et déplacements	149	(HDF) ENTRE PARENTHESES - Hébergement - 042022	9 264	Qui a été hébergé ? Avez-vous une liste des participants ? De quel événement il s'agit ?
Achats	20220605	62510000	Voyages et déplacements	204518	IBIS STYLES - Hébergement - 062022	8 171,64	Qui a été hébergé ? Avez-vous une liste des participants ? De quel événement il s'agit ?
Achats	20220524	62510000	Voyages et déplacements	40074298	ROGER ALBERT VOYAGES - Vol G.GONFIER et J.GILLOT - Congrès 062022	3 208,38	Qu'est-ce qui justifie le remboursement de ces frais pour ces personnes ?
Achats	20220528	62510000	Voyages et déplacements	40074335	ROGER ALBERT VOYAGES - Vol J.COINET et S.DUPORT - Congrès 062022	3 192,74	Qu'est-ce qui justifie le remboursement de ces frais pour ces personnes ?
Achats	20221212	62570000	Réceptions	36	AYME - Traiteur 122022	864,50	De quel événement il s'agit ? Qui étaient les invités ? Une liste des participants existe ?

NDF	20220906 62510000	Voyages et déplacements	(AG) NDF Synthia SULLY - Déplacement 26 congrès + visites médiathèques 2022	4 099,39	Qu'est-ce qui justifie le remboursement des frais de cette bénévole ?
NDF	20220608 62510000	Voyages et déplacements	(PAC) NDF - Céline GILLY - 59 Déplacements + hébergement congrès - 062022	224	Qu'est-ce qui justifie le remboursement des frais de cette bénévole ?
NDF	20220929 62570000	Réceptions	NDF - Mathilde SERVET - Repas + 8 déplacement congrès IFLA 2022 à Dublin - 092022	162,50	Qu'est-ce qui justifie le remboursement des frais de cette bénévole ?

Je crois qu'il me manque également les factures de ventes demandées dans un autre mail :

- PAC2022001

- ABIS2022003

Pourriez-vous également me transmettre celles-ci ?

- LIM2022002

- LIM2022003

- LIM2022004

- LIM2022005

- LIM2022006

- LIM2022007

- LIM2022008

- LOR2022001

- LOR2022002

- RHO2022001

- RHO2022002

- RHO2022003

- RHO2022004

N'hésitez pas à m'appeler si besoin.

Je vous remercie par avance.

Le 08/12/2023 17:25, Sophie CIPRI a écrit :

Bonjour Claire,

Je vous remercie pour tous ces éléments de réponse.

J'ai quelques pièces complémentaires concernant la partie achats à vous demander et quelques questions complémentaires :

Pourriez-vous me transmettre les éléments suivants concernant les achats de l'exercice :

JournalLib	EcritureDate	CompteNum	CompteLib	PieceRef	EcritureLib	Debit	Éléments demandés
Achats	20220608	61321000	Locations salles	AT0000808	AEROGARE - Privatisation du lieu - 062022	7584	Facture
Achats	20220531	62263000	Honoraires juridiques	22.05-00068	SUZANNE O'DOHERTY AVOCAT - Honoraires - 052022	2400	Facture
Achats	20220331	62280000	Honoraires divers	AT0000808	ATALIA - Audit initial QUALIOP + déplacement - 042022	1440	Facture
Achats	20220531	62360000	Catalogues et imprimés	97047	CALLIGRAPHY - Brochures et impressions - 052022	2568	Facture
Achats	20220617	62360000	Catalogues et imprimés	FAC000052	DENIS PICHELIN - Conception et réalisation affiche + catalogue + publicité - 062022	4675	Facture
Achats	20220407	62510000	Voyages et déplacements	149	(HDF) ENTRE PARENTHESES - Hébergement - 042022	9 264,00	Facture et justification de la dépense
Achats	20220605	62510000	Voyages et déplacements	204518	IBIS STYLES - Hébergement - 062022	8 171,64	Facture et justification de la dépense

Achats	20220524	62510000 Voyages et déplacements	ROGER ALBERT VOYAGES - 40074298 Vol G.GONFIER et J.GILLOT - Congrès 062022	3 208,38	Facture et justification de la dépense
Achats	20220528	62510000 Voyages et déplacements	ROGER ALBERT VOYAGES - 40074335 Vol J.COINET et S.DUPOINT - Congrès 062022	3 192,74	Facture et justification de la dépense
Achats	20221212	62570000 Réceptions	36 AYME - Traiteur 122022	864,5	Facture et justification de la dépense
Achats	20220208	62810000 Adhésions, Cotisations réseaux, partenaires	20861 IFLA - Affiliation 2022	4068	Facture
NDF	20220906	62510000 Voyages et déplacements	(AG) NDF Synthia SULLY - 26 Déplacement congrès + visites médiathèques 2022	4 099,39	NDF et justificatifs des dépenses
NDF	20220620	62510000 Voyages et déplacements	33 NDF - HENARD Charlotte - Déplacement IK - 062022	626,94	NDF et justificatifs des dépenses
NDF	20220624	62510000 Voyages et déplacements	53 NDF - Julien VIDAL - IKM - 062022	332,42	NDF et justificatifs des dépenses
NDF	20220608	62510000 Voyages et déplacements	(PAC) NDF - Céline GILLY - 59 Déplacements + hébergement congrès - 062022	224,00	NDF et justificatifs des dépenses
NDF	20220929	62570000 Réceptions	NDF - Mathilde SERVET - 8 Repas + déplacement congrès IFLA 2022 à Dublin - 092022	162,5	NDF et justificatifs des dépenses

Vous pouvez déposer ces éléments [ici](#).

Mes questions complémentaires :

- #421100 : pourquoi il y a un délai si long de paiement des salaires des intervenants (les salaires de 09/22 ont été payés en 01/23), est-ce une situation récurrente ?
- #43700001 : dans quel cadre du personnel de spectacle vivant a été embauché ?
- L'indemnité de rupture conventionnelle d'Olivia de la Panneterie provisionnée en 2020 a-t-elle été versée ? Quelle était l'OD initialement constatée en 2020 ?
- suite à l'audit juridique et fiscal réalisé par Légicoop, avez-vous finalement rédigé un argumentaire défendant les principes de non-lucrativité des activités de formation et congrès ? Si oui, pourriez-vous me le transmettre ?
- avez-vous réalisé un compte-rendu financier pour la subvention octroyée par le Ministère de la Culture de 72 K€ en 2022 ? Si oui, pourriez-vous me le transmettre ?

Je vous remercie par avance et vous souhaite un très bon week-end.

Bien cordialement

Le 07/12/2023 17:15, Claire Dupuy a écrit :

Bonsoir Sophie,

En complément de mon message précédent, voici avec l'aide de Finacoop les réponses qui manquaient:

03/08/2020 FORM2020112

Cette facture a été réglée par virement Pôle Emploi du 08/01/2021 (cf. RB CE de janvier 2021, en PJ)

17/07/2019	FORM2019159	Plateforme de Services Centralisés Grand Est	1 200,00
------------	-------------	--	----------

Au 31/12/2019, les créances clients relatives à la formation s'élevaient à 13 916€ et n'incluaient pas la facture n°FORM2019159, je suppose donc que cette facture a été réglée au cours de l'exercice 2019 (dont Finacoop n'était pas en charge).

24/07/2019	ABF2019339	Communauté d'Agglomération Dracénoise	800,00
------------	------------	---------------------------------------	--------

A priori, cette facture ne figurait pas au créance au 31/12/2019. Je suppose donc qu'elle a été réglée au cours de l'exercice 2019 (dont Finacoop n'était pas en charge).

		260,00
18/05/2018	ADHC268/2018	Médiathèques de la ville de Strasbourg et Eurométropole

Au 31/12/2019, les créances clients relatives aux adhésions des collectivités s'élevaient à 3 505€ et n'incluaient pas la facture n°ADHC268/2018, je suppose donc que cette facture a été réglée au cours de l'exercice 2018 ou 2019 (dont Finacoop n'était pas en charge).

Bien à vous,

Claire Dupuy
Responsable administrative et financière
ABF - Association des Bibliothécaires de France
ABIS - Agence Bibliothèques Information Services
31 rue Chabrol - 75010 Paris
T +33 (0)1 55 33 10 32
<http://www.abf.asso.fr>

Début du message réexpédié :

De: Claire Dupuy <c.dupuy@abf.asso.fr>
Objet: Rép. : Questions et test de procédures ventes / social
Date: 7 décembre 2023 à 16:31:42 UTC+1
À: Sophie CIPRI <sophie.cipri@ciso-strategie.com>

Bonjour Sophie,

J'espère que vous allez bien également. Veuillez excuser le délai de réaction à votre message; le début de semaine a été occupé par le tenue comptable du siège et des groupes pour le mois écoulé ainsi que par le changement en cours d'établissement bancaire pour l'ensemble des comités régionaux.

Je reviens donc vers vous concernant les tests effectués et les questions complémentaires.

1) Questions

- pour les établissements secondaires, je les ai découverts avec vous et conjointement à l'occasion d'une démarche avec GRDF. Je vais m'occuper de leur fermeture à compter de mi janvier 2024; il me semble qu'ils n'ont plus lieu d'être effectivement.

2) Compléments d'information sur les tests relatifs aux ventes

TEST 1 & 2

- les formulaires des adhésions individuelles sont renseignés en ligne ce qui alimente les fiches adhérents extraites et déposées. Nous n'avons pas le téléchargement du formulaire rempli manuellement et scanné pour archivage sur le serveur.
- les relevés CB: je n'ai pas systématiquement un relevé à en-tête de la banque CE (je glisse ce que je trouve). J'ai les extractions mensuelles « listing remisés » de System Plus de la Caisse d'épargne et joins une copie-écran des règlements enregistré par l'administration du site;
- relevés de banque 01, 03, 04, 05, 06, 08 et 12/22 transmis
- Les relevés fiscaux sont générés "à la demande" avec les informations enregistrées lors de l'adhésion. La signature est apposée au moment de la génération avec la date du jour.

Cela n'avait jamais posé de problème jusqu'à ce jour. Cela pourrait être modifié mais nous arrêtons l'émission de reçus fiscaux à la fin de l'année.

Pour votre information sur les évolutions relative aux adhésions individuelles:

Nous avons terminé le développement de la facturation des adhésions individuelles en remplacement de l'émission des reçus fiscaux.

Jusqu'à la fin décembre 23, toute adhésion individuelle (front ou back office) génère un reçu fiscal.

À partir du 1er janvier 2024, toute adhésion individuelle générera une facture (numéro de facture sous le format ADHPPAAAANNNN (NNNN = numéro, AAAA = année).

Dans le front office, les factures seront disponibles dans l'espace adhérent, comme pour les reçus fiscaux.

Dans le back office, dans la section Adhésions -> Personnes physiques, un nouveau bouton FACTURES permet d'accéder à la section des états comptables : écritures comptables, chiffre d'affaire adhésion, exports des factures.

Concernant les adhésions, dans un souci d'harmonisation, nous avons aussi revu le format du numéro de facture pour les adhésions personnes morales en reprenant le même modèle que pour les factures émises dans les autres sections.

Le format actuel est sous la forme ADHCNNN/AAAA.

Les factures émises conservent ce format jusqu'à la fin du mois.

À partir du 1er janvier 2024, le format sera : ADHCAAAANNN

TEST 3

- je n'ai pas retrouvé le formulaire et le BdC pour Clichy seulement la facture....

TEST 4

Pour l'exemple cité, le numéro exact est ADHC111/2022 et il est unique. Je viens de vérifier dans la base de données, tous les numéros de factures sont bien sûr uniques et générés de façon séquentielle.

Il est en principe impossible de générer deux factures différentes avec le même numéro. Les factures débutant par ADHC111 sont au nombre de 10, en revanche une seule facture répond à la requête ADHC111/2022. Voir les 3 copie-écran.

TEST 6

Les CT adhérentes peuvent bénéficier de tarifs adhérents (réduits) pour 2 de leurs agents salariés maximum aux journées d'étude et au congrès. Elles ont en revanche une seule voix lors des votes en assemblée générale.

Lors du congrès, une CT qui souhaite prendre en charge la participation de 3 de ses agents à 3 jours de congrès paiera (250 X 2) + 400 = 900€

- L'avoir CO2022304 a été fait le 19 décembre sur la FACTURE N° CO2022047 du 16 juin 2022 pour Bibliothèque Chiroux Comptabilité

Rue des Croisiers 15 B-4000 LIEGE BELGIQUE. A la même date, une FACTURE N° CO2022305 a été éditée pour les mêmes agents et le même montant. Cette facture a été acquittée par virement le 09 février 2023. A la suite d'une relance, les collègues belges auraient demandé une facture plus récente pour pouvoir la payer.

Le système en administration ne permet pas de facturer deux fois la participation d'un congressiste.

- CO2022007 et CO2022045 : les délais de paiement peuvent s'expliquer par un oubli des agents de remise de leur attestation de présence à leur employeur CNFTP ou par des délais de circulation des dossiers entre supérieurs hiérarchiques et le service comptable du CNFTP. Le CNFTP ne paiera pas la facture sans complétude du dossier et la remise de l'attestation de présence est souvent oubliée par les congressistes dès lors qu'ils ont participé à l'événement. La taille de l'équipe ayant été réduite, il se peut qu'aucune relance n'ait été effectuée depuis l'ABF en direction des débiteurs.

AUTRE

- ABF2022049: il s'agit de la facturation de la soirée du congrès payée en espèces sur place. J'ai déposé la facture et le document de remise espèces.

- Pour ABF20220605 et ABF20220606, je ne trouve pas à quoi correspondent ces factures.

- Au sujet des factures ayant été éditées en 2022 et non payées ne sont pas comptabilisées : les trésoriers oublient d'acquitter en administration lorsqu'un paiement apparaît sur les relevés bancaires. Je me suis récemment aperçu de cela et soit acquitte moi-même soit envoie des rappels.

- FRA2022001 a été acquittée en octobre 23. J'ai relancé les trésoriers Limousin et PACA. Je n'ai pas trouvé de paiement pour la facture abis ABIS2022003.

- La facture N° CO2022248 du 24 juin 2022 est bien mentionnée acquittée par virement le 01 août 2022 (cf. Facture déposée)

- La facture FORM2022085 a pu être lettrée pour le versement de l'acompte 325€ payés par virement le 18 octobre 2021. Le solde ne semble pas avoir été payé mais je dois poursuivre mes recherches avant d'en être certaine.

- pour le lettrage des factures antérieures à 2021 non acquittées dans l'extraction interne dans les comptes en créances non soldées: j'ai interrogé Finacoop qui intervient pour le lettrage depuis l'exercice 2020.

3) Compléments d'informations sur les tests relatifs au social

Les contrats, avenants, bulletins de paie, relevés de banque, éléments du dossier de sortie de Mélanie Roson ont été déposés dans le dossier dédié.

Questions complémentaires:

- pour le télétravail il n'y a pas un nombre de jours hebdomadaires fixés. David Cilia est en 100% télétravail depuis la crise sanitaire. En 2022, le télétravail était quasi inexistant pour les autres membres de l'équipe. Depuis la rentrée 2023, et l'équipement approprié des salariés, les autres membres de l'équipe (Auréli Ayoudj, Delphine Martincourt et moi-même) peuvent être 2 jours par semaine en moyenne en télétravail. Un projet d'accord est en cours d'arbitrage et pourrait être signé en février 2024. Je vous l'ai déposé dans le dossier. Il reprend le fonctionnement actuel (nombre de jours souple) en cherchant à encadrer tout de même cette modalité de travail.

- Vous trouverez également un projet d'accord d'entreprise en cours d'arbitrage également qui pourrait donner lieu à une finalisation en février 2024.

- Ecart RTT David Cilia: le compteur en janvier 2023 est reparti à 24 sans cumul des 2 ou 3 RTT en solde en décembre 2022. A priori les jours ont été perdus car devant être pris avant le 31 décembre?

- les jours de repos en violet dans le tableau des congés 2022 (Août) sont 2 jours qui étaient attribués en compensation des heures supplémentaires effectuées dans le cadre du congrès de juin 2022. J'ai suggéré que les récupérations soient désormais calculées selon la convention ECLAT et pris dans la continuité immédiate de l'événement. Les heures supplémentaires sont soumises à l'autorisation du BN et ne sont en principe possible que dans le cadre du séminaire annuel et du congrès.

Je me tiens à votre disposition pour organiser un échange oral sur tous ces points et éclaircir ce qui ne le serai pas.

Bon courage à vous pour la suite de vos investigations.

Bien cordialement,

Claire Dupuy

Responsable administrative et financière

ABF - Association des Bibliothécaires de France

ABIS - Agence Bibliothèques Information Services

31 rue Chabrol - 75010 Paris

T +33 (0)1 55 33 10 32

<http://www.abf.asso.fr>

Le 1 déc. 2023 à 17:11, Sophie CIPRI <sophie.cipri@ciso-strategie.com> a écrit :

Bonjour Claire,

J'espère que vous allez bien.

Je reviens vers vous concernant les tests effectués et pour des questions complémentaires. Encore merci pour tous ces éléments.

1) Questions

- pour les établissements, il s'agit d'établissements secondaires encore actifs qui ont un numéro SIRET : il y a :

=> 784 205 403 00115 : CC DU CHATEAU VERT- 59 BD CHEVALIER DE CLERVILLE -BP 402 -34200 SETE (création en 1995)

=> 784 205 403 00081 : 45 RUE A ECOLE NORMALE INSTITUTEURS - 87000 LIMOGES (création en 1992)

=> 784 205 403 00073 : 3 RUE KUHN - 67000 STRASBOURG (création en 1992)

=> 784 205 403 00065 : 11 RUE DES PUIITS CREUSES - 31070 TOULOUSE CEDEX 7 (création en 1992)

=> 784 205 403 00057 : AV DES BUTTES DE COESMES - 35700 RENNES (création en 1992)

Peut-être qu'il faudrait voir pour fermer ces établissements s'ils n'ont plus lieu d'être.

2) Compléments d'informations sur les tests relatifs aux ventes

TEST 1 et 2

=> Pourriez-vous déposer également les formulaires d'inscription pour les adhérents concernés par le test ?

=> Les relevés détaillés des CB existent en PDF avec l'en-tête de la banque ? Si oui, pourriez-vous me les transmettre ?

=> Pourriez-vous me transmettre les relevés de banque des mois de 01, 03, 04, 05, 06, 08 et 12/22 ?

Les reçus fiscaux sont datés et signés du 16/11/23, ils ne sont pas gardés à la date de première émission ?

TEST 3

=> Avez-vous le formulaire et le bon de commande pour l'adhésion de la mairie de Clichy ?

TEST 4

J'ai vu plusieurs fois qu'il existait 2 factures au même numéro dans les pièces transmises : ADH111/2022 par exemple : est-ce possible de ressortir deux fois une facture avec le même numéro ?

- concernant la pièce référence 4906408, il semble qu'il y ait une erreur dans le libellé, ce règlement concerne la facture ADHC054/2022 pour laquelle je n'ai pas eu les bons éléments (vous m'avez donné les éléments relatifs à la facture ADHC043 Dordogne), pourriez-vous me transmettre les éléments relatifs à l'ADHC054 ?

TEST 6

- Je n'ai pas tout à fait compris comment fonctionnent les inscriptions de personnes physiques par les collectivités : elles inscrivent des personnes adhérentes et des personnes non adhérentes ? Le fait que la collectivité soit adhérente ne suffit pas à faire bénéficier aux personnes qui s'inscrivent du tarif adhérent ? Pourrions-nous refaire un point sur ce sujet ?

- quelle est la raison de l'avoir CO2022304 ?

- qu'est-ce qui peut expliquer des délais de paiement de 6 mois pour le règlement des factures ? Délai de 6 mois pour les factures CO2022007 et CO2022045

AUTRE

Pourriez-vous me transmettre les éléments que vous avez relatifs aux numéros de pièces suivants :

- ABF20220605

- ABF20220606

- ABF2022049

J'ai demandé à David l'extraction des factures non acquittées à ce jour dans votre gestion interne que j'ai rapproché des créances non soldées en 2022.

Je me suis aperçue que certaines factures ayant été éditées en 2022 et non payées ne sont pas comptabilisées :

14/11/2022	FRA2022001	CHRETIEN Alain	120,00
21/09/2022	LIM2022001	Tulle Agglo	150,00
04/02/2022	PAC2022001	Médiathèque Edmonde Charles-Roux Defferre	260,00
22/12/2022	ABIS2022003	LIVRES HEBDO	240,00

Y a-t-il une explication ?

J'ai également repéré des factures lettrées dans les comptes qui sont en impayées dans le logiciel

<d1d4caf4.png>

S'agit-il d'un oubli d'acquittement dans la gestion interne ?

Je ne retrouve pas un certain nombre de factures antérieures à 2021 non acquittées dans l'extraction interne dans les comptes en créances non soldées

Si vous avez la possibilité, pourriez-vous vérifier qu'elles ont été lettrées dans les comptes ?

03/08/2020	FORM2020112	Pole Emploi de Vauvert	1 300,00
17/07/2019	FORM2019159	Plateforme de Services Centralisés Grand Est	1 200,00
24/07/2019	ABF2019339	Communauté d'Agglomération Dracénoise	800,00
18/05/2018	ADHC268/2018	Médiathèques de la ville de Strasbourg et Eurométropole	260,00

Je vous remets le lien de dépôt [ici](#), vous pouvez faire un dossier compressé "éléments complémentaires".

3) Compléments d'informations sur les tests relatifs au social

- Pourriez-vous me transmettre :

=> les contrats salariés signés et avenants si existants de vous-même, Delphine Martincourt et Mélanie Roson (sauf erreur, ils ne sont pas dans votre premier envoi)

=> les bulletins de paie de 12/21, de 11/22 ?

=> relevé de banque du mois de 09/22

=> le dossier de sortie de Mélanie Roson : bulletin de paie de 09/22, solde de tout compte, et éléments selon le motif (démission = lettre de démission, rupture conventionnelle = homologation de la rupture conventionnelle par la DREETS, licenciement : courriers relatifs au licenciement etc)

- Questions complémentaires :

=> combien de jours par semaine les salariés sont en télétravail ? En 2022 ? En 2023 ?

=> est-ce qu'il existe un accord d'entreprise ou charte salarié ?

=> J'ai repéré un écart entre le solde à fin 12/22 de RTT mentionné sur le planning partagé et le solde sur bulletin de paie de David Cilia : solde de 2 RTT, sauriez-vous si cela a été rectifié sur 2023 ?

=> Comment sont justifiés les jours de repos pris en 08/22 par exemple par Mélanie et Aurélie ? Existe-t-il un suivi des heures supplémentaires ?

Je vous remets le lien de dépôt [ici](#), vous pouvez faire un dossier compressé "éléments complémentaires".

N'hésitez pas à m'appeler si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés par rapport à ces demandes.

Je vous remercie par avance,

Bonne soirée et bon week-end

Bien cordialement

Le 20/11/2023 11:51, Claire Dupuy a écrit :

Bonjour Sophie, j'espère que vous allez bien et que vos différents rendez-vous ABF de la semaine seront éclairants.

Comme convenu, je vous confirme le dépôt ce matin des documents complémentaires suivants:

Pour 2022:

- Livre de paie détaillés par salarié : j'ai déposé les éditions groupées mensuelles 2022 qui comprend le détail par salarié.
- Liste des formateurs occasionnels: il n'existe pas un registre unique (j'ai commencé à l'établir) mais des fichiers par site de formation. Je vois avec Delphine Martincourt à l'issue de votre échange quels fichiers (pour quelles sessions) vous déposez.
- tarifs d'adhésion mentionnés sur le formulaire d'adhésion
- tarifs d'inscription au congrès extraits du site web

Pour 2023:

- plannings salariés à ce jour et fiches navette ;
- extractions xls et pdf des factures congrès, abf, formation
- les tarifs d'adhésion individuelles en fonction des revenus
- la grand-livre général en format Excel mais la comptabilité n'est pas à jour au 31/10/23 ainsi que les grands livres auxiliaires.

Pour les tests:

- les 7 réponses sont déposées en dossiers compressés. Il manque les devis correspondantes aux factures de la soirée du congrès (test 5). Relativement au test 7; les attestations de présence sont remises sur place aux participants. Nous facturons les CT dès lors qu'il y a un bon de commande sans annulation justifiée jusqu'au 5 Juin en 2023.

Pour le social:

- contrats et avenants des salariés présents en 22 et 23.
- bulletins de paie, relevés de compte, ordres de virements des 4/4/12 2022. Il n'y avait pas de formateurs occasionnels rémunérés sur ces mois.
- nous n'avons pas la Copie du mail de validation des bulletins de salaire pour ces trois mois 2022 (départs des personnes concernées).

Les questions:

- les sites de formation peuvent bénéficier de mises à disposition de locaux faisant l'objet de convention avec les partenaires prêteurs. Je vous adresse les conventions en pj.

Pour les réunions occasionnelles type CA, cela peut également se produire sans établissement de convention mais échanges formalisés de mails. Le reste de l'activité ne nécessite pas de locaux.

- sur le fichier des adhésions individuelles 2022, les 181 adhésions à 0€ sont celles des stagiaires de la formation Auxiliaires de bib. Leur adhésion fait partie des coûts de formation. L'adhésion à 10€ correspond à une stagiaire qui a du se tromper en renseignant le formulaire et cocher la catégorie étudiant.e.

- tous les mois, je consulte et remets à Finacoop le fichier des règlements effectués en ligne et l'export mensuel des adhésions individuelles ce qui permet effectivement un rapprochement.

- David Cilia tient un jour le tableau de suivi du parc informatique et nous faisons le point au moins une fois par an sur le sujet des immobilisations avec Finacoop. Pas d'immobilisation à ma connaissance dans les comités régionaux.

N'hésitez pas à prendre mon attache par mail ou appel téléphonique si mes réponses ne vous semblent pas suffisantes ou erronées.

Je suis à votre disposition.

Bonne semaine et à bientôt!

Claire Dupuy

Claire Dupuy
Responsable administrative et financière
ABF - Association des Bibliothécaires de France
ABIS -Agence Bibliothèques Information Services
31 rue Chabrol - 75010 Paris
T +33 (0)1 55 33 10 32
<http://www.abf.asso.fr>

Le 15 nov. 2023 à 18:57, Sophie CIPRI <sophie.cipri@ciso-strategie.com> a écrit :

Bonsoir Claire, j'espère que vous allez bien.

Je reviens vers vous concernant l'avancement de mes travaux sur l'audit des comptes de l'ABF.

J'ai tout d'abord quelques questions complémentaires et quelques demandes de documents complémentaires également :

1) Les questions

- j'ai vu que certains établissements disposaient de locaux (les groupes Poitou Charente, Midi Pyrénées...) : je ne vois pas d'autres charges de location dans les comptes, bénéficient-ils de mise à disposition de locaux ? Si oui, pourriez-vous me transmettre les conventions ? La plupart des établissements n'ont pas besoin de locaux pour leurs activités ?
- sur le fichier des adhésions individuelles 2022 que vous m'avez transmis, il y a mention d'adhésions en année 2021 (dont toutes sont à 0€ sauf 1 à 10 € pour Salazard que je ne retrouve pas dans les comptes 2022). Y a-t-il une erreur dans l'extraction ?
- quand vous faites le point tous les mois sur les paiements CB pour aller renseigner les fiches adhérents, y a-t-il une formalisation des rapprochements faits entre paiement et fiche adhérent ?
- y a-t-il un inventaire des immobilisations fait tous les ans ? Les établissements ont-ils des immobilisations ?

2) Les documents complémentaires :

- pour 2022, pourriez-vous déposer les éléments suivants :
 - => livre de paie détaillé par salarié
 - => liste des formateurs occasionnels payés par l'association si existante. Y a-t-il une fiche navette particulière transmise à EXTALEA pour ces formateurs ?
 - => les tarifs d'adhésion individuelles en fonctions des revenus
 - => les tarifs d'inscription individuelle au congrès
- pour 2023 :
 - => planning salariés à ce jour et fiche navette
 - => extractions ventes au 31/10/23 (même fichiers que vous m'avez transmis pour 2022)
 - => les tarifs d'adhésion individuelles en fonctions des revenus
 - => les tarifs d'inscription individuelle au congrès
 - => le grand-livre général au 31/10/23 en format excel, ainsi que les grands-livres auxiliaires

Concernant mes tests de procédures, j'ai élaboré des tests par rapport aux process que vous m'avez détaillés sur les ventes et sur le personnel.

Sur 2022, voici les éléments dont je vais avoir besoin pour effectuer mes tests, pour les sélections suivantes :

1) Les adhésions individuelles :

TEST 1

Sur les adhésions des personnes suivantes :

<8c143ebc.png>

Pourriez-vous me transmettre les éléments suivants :

- sa fiche client sur le logiciel ;
- le relevé CB ou la copie du chèque et du bordereau de remise de chèque qui valide le paiement de la cotisation

TEST 2

À partir des 5 paiements suivants :

<566bca1a.png>

Pourriez-vous me transmettre le détail des remises CB et chèques et les fiches adhérents concernés (si les remises concernent un grand nombre d'adhérents, vous pouvez en sélectionner 1 parmi la liste) ?

2) Les adhésions des collectivités :

TEST 3

Sur les adhésions des collectivités suivantes :

<d4a19dbc.png>

Pourriez-vous me transmettre les éléments suivants :

- le formulaire signé et le bon de commande signé
- la fiche client de la collectivité
- la facture émise annotée (date de dépôt chorus et date de paiement) et l'avoir le cas échéant
- la preuve de dépôt sur chorus si existante
- le relevé de banque sur lequel le paiement est visible

TEST 4

À partir des 5 paiements suivants :

<3cc758ba.png>

Pourriez-vous me transmettre les éléments suivants :

- la facture de l'adhésion
- la fiche client
- le relevé de banque sur lequel apparaît le virement

3) Les participations individuelles au congrès :

TEST 5

Sur les inscriptions des personnes suivantes :

<fea04bd7.png>

Pourriez-vous me transmettre les éléments suivants :

- le devis signé
- la fiche client
- la facture émise avec annotations
- la preuve du paiement (bordereau de remise de chèque, relevé de banque...)

4) Les participations des collectivités au congrès :

TEST 6

Sur les inscriptions des collectivités suivantes

<95137c95.png>

Pourriez-vous me transmettre les éléments suivants :

- le bon d'engagement signé / le bon de commande signé
- la facture annotée
- la preuve de dépôt sur chorus
- la preuve du paiement

TEST 7

À partir des paiements suivants :

<c822ef24.png>

Pourriez-vous me transmettre les éléments permettant de justifier de la participation au congrès ?

Vous pouvez déposer les éléments [ici](#) (le plus simple est de constituer des dossiers zippés par test)

5) Tests sur le social :

Pourriez-vous me faire parvenir les éléments suivants :

- contrats et avenants signés des salariés présents en 2022 et 2023

- pour les mois de 04, 08 et 12/22 :

=> les bulletins de paie de tous les salariés

=> les relevés de comptes courant où il y a le paiement des salaires (relevé du mois en entier) + l'ordre de virement émis

=> la copie du mail de validation des bulletins de salaire

Vous pouvez déposer ces éléments [ici](#)

Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés par rapport à ces demandes, n'hésitez surtout pas à m'appeler

Je suis à votre disposition si besoin.

Concernant le délai de traitement, dans l'idéal il faudrait que je puisse avoir les éléments d'ici fin de semaine prochaine.

Je vous remercie par avance et vous souhaite une bonne soirée

Bien cordialement

--

<fb3e9f2b.png>

Message envoyé avec [Ecomail](#), une boîte e-mail éthique et écologique.

Si mon e-mail n'est plus utile, supprimez le et faites ainsi un geste pour notre planète.

--

<fb3e9f2b.png>

Message envoyé avec [Ecomail](#), une boîte e-mail éthique et écologique.

Si mon e-mail n'est plus utile, supprimez le et faites ainsi un geste pour notre planète.

--

<fb3e9f2b.png>

Message envoyé avec [Ecomail](#), une boîte e-mail éthique et écologique.

Si mon e-mail n'est plus utile, supprimez le et faites ainsi un geste pour notre planète.

--

<fb3e9f2b.png>

Message envoyé avec [Ecomail](#), une boîte e-mail éthique et écologique.

Si mon e-mail n'est plus utile, supprimez le et faites ainsi un geste pour notre planète.

--

<fb3e9f2b.png>

Message envoyé avec [Ecomail](#), une boîte e-mail éthique et écologique.

Si mon e-mail n'est plus utile, supprimez le et faites ainsi un geste pour notre planète.

